

Anniviers choisira lundi son avenir touristique

PREMIÈRE La commune sera la première du canton à se prononcer sur une taxe de séjour forfaitaire pour les résidences secondaires.

MONTANT Sur proposition d'Anniviers Tourisme, le Conseil communal va présenter une taxe 30% inférieure à celle du projet initial.

STATIONS Plusieurs autres communes touristiques planchent sur un nouveau modèle de financement pour leur tourisme. **PAGE 4**

Les taxes crispent la vallée

ANNIVIERS La commune sera la première à se prononcer lundi sur une taxe de séjour forfaitaire pour les résidences secondaires. Ambiance tendue.

TENSION «Des taxes punitives et xénophobes.» C'est ainsi que Xavier Mottet, président du PLR valaisan et député au Grand Conseil, qualifiait samedi dernier le règlement sur les taxes de séjour de la commune d'Anniviers, soumis au vote de l'assemblée primaire lundi prochain. Un règlement qui prévoyait que les propriétaires s'acquittent annuellement d'une taxe de séjour forfaitaire, compatible avec la nouvelle loi sur le tourisme et comprise entre 420 francs pour un deux-pièces et jusqu'à 2100 francs pour un six-pièces. Des montants destinés aux infrastructures touristiques. Le projet a cependant été revu à la baisse mercredi. Retour sur une semaine mouvementée.

Sur son blog du magazine «L'Hebdo», Xavier Mottet fustige cette volonté qui va à «rebours du bon sens économique», «au mépris de l'histoire du tourisme dans les Alpes» et «à contrecourant des décisions prises à Verbier, Crans-Montana et Silvaplana». Pour le président anniviarde Simon Epiney, son règlement s'inscrit pleinement dans la nécessité de trouver d'autres moyens pour financer le tourisme. Quant aux déclarations du PLR sur sa commune, elles ne constituent «rien d'autre qu'une stratégie politique puisque de nombreux présidents de commune, y compris des PLR, partagent les mêmes préoccupations et ont recours aux mêmes outils.»

Grogne contre le montant
Dans la commune anniviarde, c'est l'association de propriétaires Asproloc, forte de 410 familles membres sur les quelque 4000 propriétaires de résidences secondaires de la vallée, qui mène la grogne contre ce projet. Dans son viseur, un montant jugé trop élevé. «C'est quatre fois plus que ce que nous payons aujourd'hui. Ce n'est rien d'autre que



de cette association ne sont pas opposés à mettre la main au porte-monnaie. Ils plaident pour un montant type ne dépassant pas 600 francs pour un quatre-pièces. Asproloc ne dénonce pas le principe de la taxe. «Ce système permettra enfin de lutter contre le coulage», précise Gilbert Bürki. Sur ce point, la commune s'accorde parfaitement.

Marche arrière mercredi
Mercredi soir, petit coup de tonnerre. Devant la montée de la grogne et les menaces d'appels au boycott de la part de certains propriétaires, le Conseil communal a décidé de donner suite à une proposition d'Anniviers Tourisme et d'abaisser le montant de la taxe à une fourchette comprise entre 300 et 1500 francs, soit une réduction de 30%. Cette nouvelle proposition sera présentée lundi soir. «Nous voulons apaiser la situation. Il faut souligner que

« Pour apaiser la situation, nous revoyons la taxe à la baisse. »



SIMON ÉPINEY PRÉSIDENT DE LA COMMUNE D'ANNIVIERS

cette taxe comprend désormais toutes les locations occasionnelles et que la taxe de promotion touristique est supprimée pour les logeurs. Nous étalerons les investissements», nuance le président Simon Epiney. Marc Genoud, con-

« Même si c'est un pas vers nous, il en faudrait plus. »



GILBERT BÜRKI PRÉSIDENT D'ASPROLOC

seiller communal PLR, partage ce point de vue et désapprouve les prises de position de son parti. «Je soutiens totalement ce règlement. Nos infrastructures sont dans un état lamentable et tout le monde doit y contribuer. Les propriétaires

verront la valeur de leur bien augmenter, il ne s'agit pas de les prendre pour des vaches à lait. C'est assez facile de dire qu'il n'y a qu'à trouver des investisseurs.» Tant les sections socialistes que démocrates-chrétiennes de la commune se sont elles aussi déclarées favorables à ce règlement.

Les fronts toujours tendus
Cette modification de dernière minute est accueillie moyennement par Gilbert Bürki. «Même si c'est un pas dans notre direction, il en faudrait plus. Devant l'urgence de la situation, nous espérons que le vote sera repoussé à une prochaine assemblée pour avoir un vrai débat.» Une position sur laquelle s'accorde l'UDC d'Anniviers. Le dernier mot reviendra à l'assemblée primaire. Nombre de propriétaires, faute de pouvoir voter, ne manqueront pas de suivre attentivement les débats. **● JULIEN WICKY**

LES TAXES

ACTUELLEMENT
200 francs pour deux adultes

Le système de taxe de séjour actuellement en vigueur dans la commune d'Anniviers prévoit un montant de 2 fr. 50 par nuit et par adulte et 1 fr. 25 par enfant. **FORFAIT** Les hôtes-propriétaires de résidences dans la station peuvent s'acquitter annuellement de ce montant de façon forfaitaire. Le calcul de ce montant utilise une base moyenne de 40 nuitées à 2 fr. 50 soit 100 francs par adulte. Ce système est néanmoins très difficile à contrôler.

LE PROJET

De 300 à 1500 francs selon la taille

Le nouveau règlement se base sur le nombre de pièces de chaque logement plutôt que sur les personnes. **CONTRÔLE** De 300 francs pour un deux-pièces à 1500 pour un six-pièces et plus, le système est facile à contrôler. Cela représenterait près de 3 millions par an. **● JW**